

Date: 25 avril 2014
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Matrice des recommandations portant sur l'efficacité des organes directeurs du FIDA

Note: La matrice ci-jointe reflète le résultat des délibérations consacrées aux recommandations portant sur l'efficacité des organes directeurs du FIDA, elles-mêmes issues de l'évaluation au niveau de l'institution de l'efficacité institutionnelle du FIDA et de l'efficacité des opérations qu'il finance (ENI-E).

Suivant les indications données par le Conseil d'administration à sa cent dixième session, au cours de laquelle la direction avait été chargée d'assurer le suivi et/ou l'examen de ces recommandations, des informations seront régulièrement fournies, autant que de besoin, lors des réunions des Coordonnateurs et amis et/ou du Conseil.

Matrice des recommandations de l'ENI-E sur la gouvernance

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
Conseil des gouverneurs					
Réexaminer la question de la fréquence des sessions du Conseil des gouverneurs	<p><u>Paragraphe 108:</u></p> <p>"Toutefois, les évaluateurs soulèvent la question de la nécessité de réunir le Conseil des gouverneurs chaque année. Des sessions moins fréquentes (par exemple tous les deux ans) permettraient de faire des économies supplémentaires, et il suffirait que les Gouverneurs délèguent au Conseil d'administration leur compétence pour un certain nombre de fonctions récurrentes (par exemple l'approbation du budget administratif annuel du Fonds)."</p>	<p><u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u></p> <p>"... Des points de vue divergents ont été exprimés s'agissant de la fréquence des sessions, à savoir déterminer si celles-ci doivent être annuelles ou bisannuelles. Certains membres ont proposé que le Conseil des gouverneurs ne se réunisse pas les années au cours desquelles une Consultation sur la reconstitution des ressources du FIDA a lieu. La direction a réaffirmé qu'elle estime que les sessions annuelles du Conseil des gouverneurs sont importantes, en ce sens qu'elles offrent aux États membres l'occasion unique d'entretenir un dialogue entre eux et avec la direction et qu'elles permettent de plaider la cause des petits agriculteurs et de l'inscrire en bonne place à l'ordre du jour de la communauté internationale. La proposition de mener une étude du rôle, des objectifs et de la valeur ajoutée des sessions du Conseil des gouverneurs a reçu un accueil très favorable. Cette étude analyserait les avantages et les inconvénients – notamment en termes de coût/efficacité – du maintien du planning actuel et de la modification de la fréquence des sessions, et envisagerait la manière de</p>	<p><u>Délibérations:</u></p> <p>"Dans le droit fil des discussions tenues lors de sa soixante-dix-septième réunion, le Comité recommande qu'une étude soit conduite afin d'examiner le rôle, les objectifs et la valeur ajoutée des sessions du Conseil des gouverneurs.</p> <p>Cette étude devrait porter sur l'analyse des avantages et des inconvénients – notamment en terme de coût-efficacité – de chaque solution: conserver le rythme actuel ou modifier la fréquence des sessions, et considérer la manière de renforcer la nature stratégique du Conseil. Il est proposé que, dans le cadre de cette étude, une enquête soit menée auprès des membres n'appartenant pas au Conseil d'administration."</p>	<p><u>Délibérations:</u></p> <p>"... La direction fait observer que les sessions du Conseil des gouverneurs constituent, pour la majorité des États membres, l'occasion unique d'interagir avec le FIDA sur les questions relatives à la gouvernance institutionnelle et aux politiques. Tout en prenant note qu'un certain nombre de représentants souhaitaient envisager une modification de la fréquence et de la structure des réunions du Conseil des gouverneurs, la direction a rappelé que toute décision en ce sens appartenait au Conseil des gouverneurs."</p>	<p><u>Procès-verbal de la cent dixième session du Conseil d'administration</u></p> <p>"... Concernant la fréquence des sessions du Conseil des gouverneurs, toutes les listes ont reconnu qu'il était nécessaire que le Conseil se réunisse une fois l'an dans la mesure où il s'agit d'une occasion unique tant pour que les États membres du FIDA puissent se rencontrer et faire connaître leurs points de vue (en particulier pour les États qui ne sont pas représentés au Conseil) que pour changer l'image de marque du FIDA."</p> <p>"La réalisation d'une étude sur le Conseil des gouverneurs n'a pas été jugée envisageable en termes d'utilisation efficiente des ressources; comme solution de rechange, la Liste A a proposé que le Bureau du Secrétaire examine</p>

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
		<p>promouvoir la nature stratégique du Conseil des gouverneurs. Il a été rappelé qu'il était prévu que ce point serait examiné par les Coordonnateurs et amis."</p> <p><u>Procès-verbal de la cent huitième session du Conseil d'administration:</u></p> <p>"Des points de vue divergents ont été exprimés s'agissant notamment des points suivants: - la fréquence des réunions du Conseil des gouverneurs, question qui sera abordée par les Coordonnateurs et amis; ... les membres insistent sur le fait que, selon eux, le Conseil des gouverneurs devrait continuer à se tenir une fois par an."</p>		<p><u>Calendrier et étapes suivantes:</u></p> <p>"Les membres sont convenus d'approfondir cette question lors d'une réunion des Coordonnateurs et amis."</p>	<p>différentes options sur la base des cycles de reconstitution."</p>
<p>Révision de la structure – équilibre entre questions relatives à la gouvernance et questions relatives à l'agriculture</p>	<p><u>Paragraphe 107:</u></p> <p>"Le déroulement du Conseil des gouverneurs a évolué au fil des ans, et les conférences-débats et les événements parallèles organisés sur des sujets importants se rapportant à l'agriculture et au développement rural dans le monde occupent désormais davantage de place et suscitent plus d'attention. De nombreux États membres apprécient cette nouvelle formule, mais le temps imparti aux questions de gouvernance et aux points qui</p>	<p><u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u></p> <p>"La proposition de mener une étude du rôle, des objectifs et de la valeur ajoutée des sessions du Conseil des gouverneurs a reçu un accueil très favorable. Cette étude analyserait les avantages et les inconvénients – notamment en termes de coût/efficacité – du maintien du planning actuel et de la modification de la fréquence des sessions, et envisagerait la manière de promouvoir la nature stratégique du Conseil des gouverneurs. Il a été rappelé qu'il était prévu que ce point serait examiné par les Coordonnateurs et amis."</p>	<p>Comme ci-dessus</p>	<p>Comme ci-dessus</p>	<p>"... Concernant la structure du Conseil des gouverneurs et l'équilibre entre questions relatives à la gouvernance et questions liées à l'agriculture, nombreux sont les membres qui estiment qu'il n'y a aucune contradiction entre les questions agricoles et les questions de gouvernance dans la structure du Conseil des gouverneurs. De fait, l'accent a été mis sur la nécessité, pour le Conseil, de fournir à cet égard au FIDA une orientation stratégique."</p>

**ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014**

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	s'y rapportent s'en trouve diminué."				"La réalisation d'une étude sur le Conseil des gouverneurs n'a pas été jugée envisageable en termes d'utilisation efficiente des ressources; en alternative, la Liste A a proposé que le Bureau du Secrétaire examine différentes options sur la base des cycles de reconstitution. "

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
Délégation de pouvoir au Conseil concernant certaines fonctions récurrentes (notamment l'approbation du budget administratif)	<p><u>Paragraphe 108:</u></p> <p>"Des sessions moins fréquentes (par exemple tous les deux ans) permettraient de faire des économies supplémentaires, et il suffirait que les Gouverneurs délèguent au Conseil d'administration leur compétence pour un certain nombre de fonctions récurrentes (par exemple l'approbation du budget administratif annuel du Fonds)."</p> <p><u>Appendice I, paragraphe 167:</u></p> <p>"La plupart des personnes ayant pris part à l'enquête menée auprès des membres du Conseil d'administration se sont dites d'accord, ou partiellement d'accord, pour déléguer au Conseil d'administration l'approbation du budget annuel..."</p>	<p><u>Procès-verbal de la cent huitième session du Conseil d'administration:</u></p> <p>"Des points de vue divergents ont été exprimés s'agissant notamment du point suivant: la délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour l'approbation du budget administratif du Fonds."</p>	<p><u>Délibérations:</u></p> <p>"Notant les avantages et inconvénients inhérents à chacune des options – approfondissement des discussions sur les grandes orientations et/ou réduction potentielle de la fréquence des sessions du Conseil des gouverneurs –, le Comité suggère de charger les Coordonnateurs et amis de l'examen de ces questions et de l'élaboration de recommandations à l'intention du Conseil d'administration."</p>	Comme ci-dessus	"La proposition visant à déléguer l'approbation du budget annuel au Conseil, comme c'est le cas dans d'autres institutions financières internationales (IFI), a donné lieu à des avis divergents, et il a été noté que la décision sur ce point appartenait en tout état de cause au Conseil des gouverneurs."
Conseil d'administration					
Examen des ordres du jour du Conseil afin que les points abordés portent exclusivement sur les résultats, les	<p><u>Paragraphe 112:</u></p> <p>"Les séances sont minutieusement ordonnées et la présidence du Conseil d'administration joue</p>	<p><u>Procès-verbal de la cent huitième session du Conseil d'administration:</u></p> <p>"La représentante de la République bolivarienne du Venezuela demande que soit inscrit au procès-verbal de la session le</p>	<p><u>Délibérations:</u></p> <p>"Le Comité a réaffirmé que ce thème était étroitement lié aux recommandations concernant le Conseil des gouverneurs. Il suggère</p>	<p><u>Délibérations:</u></p> <p>"Concernant les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP), la</p>	"Sur la question de l'examen des ordres du jour du Conseil et de la priorité accordée aux résultats, aux politiques, aux stratégies, à l'évaluation et aux

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
<p>politiques, la stratégie, l'évaluation et les enseignements tirés</p>	<p>aujourd'hui un rôle prépondérant. Il ressort toutefois de l'évaluation que les ordres du jour du Conseil d'administration sont trop ambitieux et laissent relativement peu de place aux échanges sur les résultats, les aspects politiques et stratégiques, les évaluations et les enseignements, par rapport au temps passé à examiner les documents relatifs aux processus et aux moyens. L'équipe de l'EEI était parvenue à la même conclusion et préconisait un rééquilibrage en faveur de ce premier type de sujets."</p> <p><u>Appendice I, paragraphe 170:</u></p> <p>"La faible fréquence des réunions du Conseil d'administration a permis de circonscrire celles-ci à des thèmes précis.</p> <p>... Il ressort toutefois que relativement peu de place est laissée aux échanges sur les résultats, les aspects politiques et stratégiques, les évaluations et les enseignements tirés, par rapport au temps passé à examiner les documents relatifs aux processus et aux moyens. La nécessité de se</p>	<p>désaccord de son pays sur la question de la limitation du contrôle exercé par le Conseil aux grandes questions stratégiques, comme le propose la recommandation 6 de l'ENI. À cet égard, elle appuie sans réserve la réponse apportée par la direction à l'ENI."</p> <p><u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u></p> <p>"Efficacité des sessions du Conseil d'administration.</p> <p>... le Comité a exprimé le souhait unanime d'envisager de nouveaux moyens afin de rendre les sessions du Conseil d'administration plus efficaces et plus stratégiques. Un membre du Comité s'est interrogé sur l'utilité éventuelle de conduire une étude auprès du personnel du FIDA afin de s'enquérir de l'opinion de ses membres s'agissant du rôle du Conseil d'administration; un autre a suggéré de constituer un groupe de travail afin de voir dans quels domaines il serait possible d'obtenir des gains d'efficacité. Un membre a par ailleurs proposé d'ajouter une session supplémentaire au calendrier annuel du Conseil afin de pouvoir analyser suffisamment en détail les questions abordées. Les membres ont souligné combien il est important que les documents du Conseil soient transmis en temps voulu, de manière à en permettre l'examen détaillé depuis les capitales. Par ailleurs, une retraite regroupant le Conseil d'administration, le Président, la direction</p>	<p>que les Coordonnateurs et amis examinent cette question plus en détail, notamment pour ce qui est des aspects stratégiques connexes, de la possibilité d'organiser une rencontre informelle avec le Président afin de discuter de questions stratégiques, de la possibilité d'organiser des séminaires d'information sur des questions techniques particulièrement complexes, et de la nécessité de privilégier davantage les aspects d'ordre stratégique dans les documents présentés au Conseil d'administration, question qui pourrait également être prise en compte dans l'étude mentionnée ci-dessus."</p> <p><u>Calendrier et étapes suivantes:</u></p> <p>"Le Comité recommande que les Coordonnateurs et amis abordent ces questions et formulent des recommandations à l'intention du Conseil d'administration."</p>	<p>direction a rappelé au Conseil que ceux-ci faisaient l'objet de négociations entre le FIDA et les pays respectifs, sur la base d'un processus de collaboration engageant la société civile et les organisations non gouvernementales, et nécessitaient souvent l'approbation du parlement du pays concerné. La direction a insisté sur la valeur qu'ont les observations formulées à propos des COSOP pour le processus d'exécution, tout en précisant que les COSOP n'étaient pas soumis à l'approbation du Conseil. Soulignant l'importance stratégique que revêtent les COSOP, le Conseil d'administration s'est dit en faveur du fait que des experts des États membres, sur le terrain et dans les capitales, interviennent plus activement et à un stade plus précoce dans le processus d'élaboration, et que des experts locaux</p>	<p>enseignements tirés, il a été fait référence à l'accord qui s'est dégagé lors de la session de septembre visant à tester la solution consistant à organiser des séminaires informels sur les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) avant que ceux-ci soient présentés officiellement au Conseil. Le séminaire informel organisé pour le COSOP du Soudan le 25 octobre ayant fait l'objet de commentaires favorables, il a été décidé, de l'avis général, que cette pratique devrait se poursuivre. Les membres sont également d'avis qu'il faudrait faire un usage plus efficace de la technologie afin de diffuser en temps utile des informations sur les dates des missions organisées dans le cadre des COSOP et de faciliter les échanges avec les donateurs et les partenaires dans le pays. En ce qui concerne l'ordre du jour des réunions du Conseil, des efforts sont actuellement déployés afin d'éviter des programmes trop chargés et l'accumulation de points durant les sessions de</p>

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	concentrer sur les questions importantes durant le peu de temps à disposition devrait faire réfléchir le Conseil d'administration."	et IOE offrirait l'occasion d'une autoréflexion approfondie sur le rôle et la performance du Conseil d'administration. Des questions ont été formulées sur le point de savoir s'il était opportun que le Président du Fonds assume également la présidence du Conseil d'administration."		fassent désormais partie des équipes de gestion des programmes de pays. Un membre a illustré la pratique, en vigueur auprès d'une autre institution financière internationale, consistant à organiser en amont des ateliers informels afin de discuter des stratégies de pays." <u>Calendrier et étapes suivantes:</u> "Il est décidé que cette question pourrait être abordée par les Coordonnateurs et amis lors d'une future réunion."	décembre. De plus, la documentation pourrait être revue dans le sens de documents plus courts ciblant les principales questions et de résumés plus concis."
Déléguer au Président du FIDA le pouvoir d'approuver les nouveaux prêts et dons	<u>Paragraphe 113:</u> "Pour alléger l'ordre du jour du Conseil d'administration, celui-ci pourrait par exemple déléguer au Président du FIDA le pouvoir d'approuver les nouveaux prêts et dons. On pourrait mettre en place un mécanisme permettant au Conseil d'administration de débattre d'un projet particulièrement novateur ou présentant un intérêt	<u>Procès-verbal de la cent huitième session du Conseil d'administration:</u> "Des points de vue divergents ont été exprimés s'agissant notamment des points suivants: ... Délégation de pouvoir au Président pour l'approbation des projets et programmes; ... elle [la représentante de la République bolivarienne du Venezuela] n'approuve pas la proposition visant à déléguer au Président l'approbation de tous les prêts et dons dans la mesure où l'approbation des ressources en faveur des projets constitue	<u>Délibérations:</u> "Le Comité de l'évaluation a réaffirmé l'existence d'avantages et inconvénients mentionnée plus haut, et certains membres se sont déclarés prêts à envisager de déléguer au Président le pouvoir d'approuver les nouveaux prêts et dons, tandis que d'autres y étaient réticents. Le Comité a souligné combien il était important d'envisager l'approbation	<u>Délibérations:</u> Comme ci-dessus, et: "La direction remarque que les projets approuvés par le biais de la procédure de défaut d'opposition ne constituent pas une délégation de pouvoir au Président. Ce dernier rappelle que l'approbation des	"Les listes ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de modifier la procédure de délégation de pouvoir au Président pour l'approbation des projets et programmes, avis que le Président partage sans réserve."

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	<p>particulier à un autre titre, y compris politique, mais cela deviendrait l'exception et non la règle. Cette solution, qui est conforme à la recommandation formulée à l'issue de l'EEI, se traduirait par des économies, notamment en ce qui concerne la traduction des documents."</p> <p><u>Appendice I, paragraphe 170:</u></p> <p>"Il y a toutefois encore des points inscrits à l'ordre du jour qui, en principe, pourraient être délégués au Président, notamment l'approbation des prêts et des dons. Après l'introduction, en 2011, de la procédure d'approbation par défaut d'opposition pour les prêts inférieurs à 15 millions d'USD, plafond récemment relevé à 25 millions d'USD, quelque 60% d'entre eux sont encore examinés en séance du Conseil. Il ressort de l'enquête menée auprès des membres du Conseil qu'une grande majorité d'entre eux ne souhaitent ni réduire le pourcentage des projets examinés en séance, ni déléguer entièrement cette question au Président..."</p>	<p>l'une des principales attributions du Conseil d'administration. Les autres membres du Conseil font écho aux préoccupations exprimées en ce sens."</p> <p><u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u></p> <p>"Délégation de pouvoir au Président pour l'approbation des propositions de projet et de programme.</p> <p>Un vaste consensus s'est dégagé sur le fait que l'approbation des propositions de projet et de programme devrait demeurer du ressort du Conseil d'administration dans la mesure où cela favorise l'intérêt en faveur des opérations de base du FIDA et l'interaction avec les bureaux de pays et le personnel. Il faudrait toutefois envisager de relever le plafond de financement des projets et programmes soumis au Conseil d'administration pour approbation par le biais de la procédure de défaut d'opposition et par correspondance. IOE a précisé que, conformément à l'esprit de la recommandation, le Conseil d'administration conserverait néanmoins le droit de demander qu'une proposition soit examinée à l'occasion d'une session officielle du Conseil. Il a par ailleurs été suggéré de prendre dûment en considération la possibilité, pour le Conseil, d'approuver les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP), y compris les cadres de ressources."</p>	<p>des COSOP par le Conseil."</p>	<p>projets présentés entre les sessions et soumis à l'approbation par le biais de la procédure de défaut d'opposition restent de la compétence du Conseil d'administration."</p>	

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
Code de conduite à l'intention des membres du Conseil d'administration	<p><u>Paragraphe 114:</u></p> <p>"L'équipe d'évaluation relève que, contrairement aux autres IFI, le FIDA n'a pas de code de conduite précisant les règles d'intégrité auxquelles les membres du Conseil d'administration doivent se conformer. Par exemple, il est arrivé que des membres du Conseil d'administration du FIDA se portent candidats à des postes au sein du FIDA. Il n'y a aucune raison que les membres du Conseil d'administration ne soient pas autorisés à devenir membres du personnel en se soumettant aux procédures ordinaires de recrutement concurrentiel mais, comme c'est le cas dans les autres institutions, ils ne devraient pouvoir le faire qu'à l'issue d'un délai de carence officiellement établi au terme de leur mandat de représentant au Conseil d'administration."</p>	<p><u>Procès-verbal de la cent huitième session du Conseil d'administration:</u></p> <p>"Des points de vue divergents ont été exprimés s'agissant notamment des points suivants: ... élaboration d'un code de conduite à l'intention du Conseil d'administration (il est décidé que ce point, sur lequel le Conseil s'est déjà penché par le passé à l'occasion d'un séminaire informel, sera examiné avec les Coordonnateurs et amis avant de revenir devant le Conseil d'administration)".</p> <p><u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u></p> <p>"Code de conduite à l'intention des représentants au Conseil d'administration.</p> <p>Certains membres ont exprimé leur soutien en faveur de cette initiative, et le Comité a pris note du fait que ce point serait examiné par les Coordonnateurs et amis lors de leur prochaine réunion, le 30 juillet."</p>	<p><u>Délibérations:</u></p> <p>"Le Comité a exprimé son vif soutien en faveur de l'élaboration d'un Code de conduite à l'intention des membres du Conseil et a noté que ce point est à l'heure actuelle discuté par les Coordonnateurs et amis, y compris l'examen des options concrètes préparées par le Bureau du Conseiller juridique.</p> <p>Par ailleurs, le Comité a reconnu la nécessité de procéder à des comparaisons avec d'autres institutions."</p>	<p><u>Calendrier et étapes suivantes:</u></p> <p>"... La direction annonce que cette question est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de novembre des Coordonnateurs et amis et que ce calendrier laisse aux membres des listes et aux capitales le temps de se consulter."</p>	<p>"La question du Code de conduite à l'intention des représentants au Conseil d'administration a été abordée, et il a été décidé que les Coordonnateurs et amis de liste travailleraient à une proposition qui sera examinée lors de leur première réunion, en février 2014. Si celle-ci fait l'objet d'un consensus, elle sera présentée au Conseil en avril 2014¹."</p>

¹ À la réunion des Coordonnateurs et amis du 3 février 2014, il a été convenu que des éclaircissements supplémentaires étaient nécessaires en vue de parvenir à un consensus sur cette question. À cet effet, un séminaire informel sera organisé avant la présentation du document à une session formelle du Conseil d'administration, et enfin au Conseil des gouverneurs pour approbation. Les travaux du séminaire, dont l'objet sera d'apporter des éclaircissements sur les questions en suspens, auront pour facilitateurs des personnes-ressources, et il sera ouvert à tous les États membres du FIDA. Le Conseil d'administration sera informé des conclusions de ces débats et des étapes suivantes envisagées.

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	<p><u>Appendice I, paragraphe 172:</u></p> <p>"Les normes en matière de gouvernance exigent un code de conduite précisant les règles d'intégrité auxquelles les membres du Conseil doivent se conformer et ce code fait partie intégrante des IFI.</p> <p>La direction et un certain nombre de membres du Conseil attachent une grande importance à l'introduction d'un délai de réflexion. Par exemple, il est arrivé que des pressions soient exercées afin que des membres siégeant au Conseil soient nommés à des postes de fonctionnaire ou de dirigeant au FIDA, notamment à IOE. Cela va à l'encontre de la séparation des pouvoirs, qui est indispensable pour la fonction de surveillance exercée par le Conseil. Cela fait plusieurs années que l'on parle du Code de conduite. Un code devrait au moins réglementer le conflit d'intérêts, l'acceptation et la remise de cadeaux ainsi qu'un délai de réflexion."</p>				
Adoption de lignes directrices, dans le souci d'aider les États membres à choisir leurs	<p><u>Paragraphe 115:</u></p> <p>"L'hétérogénéité des horizons des membres du Conseil d'administration du FIDA –</p>	<p><u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u></p> <p>"Code de conduite à l'intention des représentants au Conseil</p>	<p><u>Délibérations:</u></p> <p>"Le Comité a pris note de la multiplicité des facteurs intervenant dans le choix des représentants au</p>	Pas d'autres délibérations	Pas d'autres délibérations

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
représentants au Conseil d'administration.	<p>due au fait que le Fonds est à la fois une institution spécialisée des Nations Unies et une IFI – est gage de plus grande diversité des opinions et des points de vue qui s'expriment à l'occasion des débats. D'un autre côté, contrairement aux autres IFI notamment, le FIDA n'a pas établi de directives relatives aux qualifications des représentants au Conseil d'administration, par exemple sur le plan de l'expérience et des compétences. Bien que les États membres souverains soient en droit de nommer qui bon leur semble pour les représenter au Conseil d'administration, l'adoption de lignes directrices, dans le souci d'aider les États membres à choisir leur représentant, pourrait contribuer à la qualité des débats et à l'efficacité.</p> <p><u>Appendice I, paragraphe 171:</u></p> <p>"Le fait que le Conseil soit un organe non résident et que les membres soient des États membres et non pas des individus recrutés sur la base de contrats à durée déterminée peut</p>	<p>d'administration.</p> <p>... Concernant la proposition visant à établir le mandat des représentants au Conseil d'administration, l'IOE a précisé qu'il était envisagé d'établir des lignes directrices plutôt qu'un mandat détaillé. Un membre a suggéré d'organiser des sessions d'orientation à l'intention des membres du Conseil."</p>	<p>Conseil d'administration. Il a recommandé de reporter l'examen approfondi des lignes directrices dans l'attente de l'approbation d'un Code de conduite par le Conseil d'administration."</p> <p><u>Calendrier et étapes suivantes:</u></p> <p>"Une fois que la question du Code de conduite sera résolue, le Comité recommande que la direction soumette un projet de lignes directrices à l'examen des Coordonnateurs et amis, avant que de le présenter à une future session du Conseil d'administration."</p>		

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	<p>expliquer l'absence de lignes directrices et d'un Code de conduite à l'intention des représentants des États membres au Conseil. Il faut accepter l'hétérogénéité du Conseil mais une description des fonctions ou des lignes directrices pourrait aider les États membres à choisir leurs représentants et à améliorer les compétences disponibles au sein du Conseil. Lorsqu'une occasion d'amendement de l'Accord se présentera, il se peut que le Conseil des gouverneurs souhaite remédier à l'absence de lignes directrices."</p>				
<p>Autoriser d'office l'accès des présidents de comité à la salle du Conseil lorsque ceux-ci ne sont pas des représentants au Conseil d'administration</p>	<p><u>Paragraphe 116:</u> "Actuellement, seul le représentant au Conseil d'administration ou son suppléant désigné est autorisé à prendre part aux séances du Conseil d'administration. Il est arrivé que le président du Comité de l'évaluation, ou celui du Comité d'audit, soit en poste à l'ambassade de son pays à Rome, mais n'en soit pas le représentant désigné au Conseil. Cette situation a été source de</p>	<p><u>Procès-verbal de la cent huitième session du Conseil d'administration:</u> "Des points de vue divergents ont été exprimés s'agissant notamment des points suivants: ... Nombre de représentants d'États membres ayant accès aux réunions du Conseil".</p> <p><u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u> "Efficacité des sessions du Conseil d'administration. ... Sur le plan logistique, un certain nombre de membres ont fait savoir qu'ils</p>	<p><u>Délibérations:</u> "Le Comité recommande vivement d'inviter les présidents du Comité d'audit et du Comité de l'évaluation aux sessions du Conseil d'administration lorsque ces présidents ne sont pas les représentants désignés par leurs pays respectifs au Conseil d'administration. On pourrait envisager la possibilité d'avoir plus d'un délégué par pays, sous réserve de limitations d'ordre logistique."</p>	<p>Pas d'autres délibérations</p>	<p>Pas d'autres délibérations</p>

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	<p>difficultés durant les séances du Conseil d'administration auxquelles le représentant siège, car dans le cas de figure évoqué ci-dessus, les présidents de ces comités ne seraient pas admis en séance, à moins que le représentant au Conseil d'administration ne renonce à siéger. Cette disposition nuit à l'efficacité et l'efficacité, et il serait facile d'y remédier en décidant que les présidents de ces comités sont admis à siéger en qualités."</p> <p><u>Appendice I, paragraphe 173:</u></p> <p>"Le Conseil souffre de faiblesses inhérentes à sa caractéristique d'organe non résident, à la nature hybride du FIDA – IFI et organisation des Nations Unies – et au fait qu'il intervient dans une niche peu apparente politiquement parlant.</p> <p>... Il peut arriver qu'un président de comité, basé à Rome, ne soit pas le représentant officiel de son pays au Conseil. Dans ce cas, le président ne peut assister au Conseil dans la mesure où l'accès aux réunions du</p>	<p>approuvaient la recommandation stipulant que, pour chaque pays représenté au Conseil d'administration, deux représentants devraient être autorisés à assister aux sessions du Conseil. De plus, les présidents du Comité d'audit et du Comité de l'évaluation devraient siéger de façon permanente au Conseil, en sus des représentants de leurs pays. Un membre a demandé que les représentants au Conseil puissent assister aux sessions du Conseil des gouverneurs."</p>			

**ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014**

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	Conseil est réservé au représentant officiel. Une solution pratique consisterait à accorder d'office l'accès aux présidents de comité."				

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
Comité d'audit					(y compris le Rapport du président du Comité d'audit à la cent dixième session du Conseil – EB 2013/110/R.29)
Diffusion complète des documents du Comité d'audit	<p><u>Paragraphe 117:</u></p> <p>"... mais aussi [en examinant] d'autres documents importants qui ne ... sont pas soumis [au Conseil]. Tous les documents du Comité de l'évaluation sont rendus publics sur le site web du FIDA, ce qui n'est pas le cas pour les documents du Comité d'audit, et cette règle mériterait peut-être d'être reconsidérée dans le souci de renforcer l'efficacité de la communication, la transparence et l'obligation de rendre compte."</p> <p><u>Appendice I, paragraphe 175:</u></p> <p>"Tous les documents du Comité de l'évaluation sont rendus publics sur le site web du FIDA, ce qui n'est pas le cas pour les documents du Comité d'audit, et cette règle mériterait peut-être d'être reconsidérée dans le souci de renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte."</p>	<p><u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u></p> <p>"Diffusion des documents du Comité d'audit. Les membres du Comité ont été informés que, même si la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents ne couvre pas ce type de documents, le Conseil d'administration pourrait décider, par souci de transparence, d'élargir la portée de la politique. Cependant, compte tenu de la nature de certains documents présentés au Comité d'audit, il pourrait être nécessaire de maintenir une certaine forme de restriction."</p>	<p><u>Délibérations:</u></p> <p>"Le Comité de l'évaluation a demandé des précisions concernant la nature des documents du Comité d'audit dont la diffusion serait restreinte."</p> <p><u>Calendrier et étapes suivantes:</u></p> <p>"Le Comité a noté que le plan d'action et les observations formulées par IOE ont été transmis au Comité d'audit afin de jeter les bases des discussions sur la proposition de budget, à sa réunion de septembre.</p> <p>Le Comité recommande que le Comité d'audit examine la politique de diffusion pour ce qui a trait aux documents du Comité d'audit et rende compte au Conseil d'administration."</p>	<p>Dans l'attente des orientations du Comité d'audit</p>	<p>"Le Président saisit cette opportunité pour informer le Conseil que, au vu des préoccupations soulevées concernant l'accès des membres du Conseil aux documents du Comité d'audit, le Bureau du Secrétaire a précisé que tous les membres du Conseil ont la possibilité de consulter les documents du Comité d'audit en utilisant leur numéro d'identification personnel et leur mot de passe pour accéder au site du Comité d'audit sur la plateforme interactive réservée aux États membres."</p> <p>EB 2013/110/R.29 "Les membres ont (...) demandé qu'un document analysant les pratiques en usage à cet égard dans d'autres institutions financières internationales soit soumis à l'attention du Comité d'audit à sa réunion de mars 2014."</p>

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
<p>Faire appel aux compétences de spécialistes ou de techniciens extérieurs afin de l'épauler dans sa mission de contrôle des finances du FIDA</p>	<p><u>Paragraphe 118:</u> "L'équipe d'évaluation considère que, comme cela se fait de plus en plus dans les secteurs de la finance et des affaires, le Comité d'audit devrait envisager de faire appel aux compétences de spécialistes ou de techniciens extérieurs au FIDA pour l'épauler dans sa mission de contrôle des finances du FIDA." <u>Appendice I, paragraphe 174:</u> "Comme dans toutes les IFI, la préparation du Comité en appui au Conseil s'avère indispensable pour que le Conseil soit à même de traiter de questions d'ordre stratégique et politique et de s'acquitter de ses obligations fiduciaires. ... Il est possible de renforcer le rôle du Comité d'audit au FIDA. De nos jours, les membres des comités d'audit d'entreprises et d'organisations financières, y compris des IFI, doivent posséder des compétences dans le domaine du contrôle et de la gestion des risques.</p>		<p><u>Délibérations:</u> "Le Comité de l'évaluation a demandé au Comité d'audit son avis sur la nécessité d'un appui technique, et les coûts que cela comporterait." <u>Calendrier et étapes suivantes:</u> "Le Comité recommande que le Comité d'audit examine cette question et rende compte au Conseil d'administration, en mettant l'accent sur les répercussions financières que pourrait avoir le recours à des experts externes."</p>	<p>Dans l'attente des orientations du Comité d'audit</p>	<p>EB 2013/110/R.29 "En ce qui concerne le recours aux compétences de spécialistes extérieurs au FIDA, le Comité a indiqué qu'il était nécessaire d'éviter toute dépense inutile, insistant sur le fait qu'aux termes de son mandat il peut faire appel à des experts externes. Globalement, le Comité a estimé que les modalités actuelles étaient acceptables et que, si nécessaire, il était disposé à faire appel aux compétences de spécialistes extérieurs au cas par cas."</p>

**ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014**

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	<p>La récente professionnalisation et la réforme de la gestion financière du FIDA ont permis de relever le niveau de discussion des questions financières. Dans le secteur des affaires, l'un des enseignements tirés de l'expérience est que le fait d'appeler des personnes qualifiées, étrangères à l'entreprise, à siéger en qualité de membres ou d'observateurs aux comités d'audit a des effets positifs. Le mandat du Comité d'audit, approuvé en 2009, ne lui permet de recourir à des compétences externes que dans des circonstances exceptionnelles, et sous réserve des fonds disponibles. Il serait nécessaire d'amender le mandat afin que la présence de conseillers externes devienne la norme lors des réunions où le contrôle des questions financières par le Comité d'audit est en jeu."</p>				

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
<p>Améliorer les rapports présentés par le Comité d'audit au Conseil d'administration en faisant une nette distinction entre les recommandations et les autres questions controversées</p>	<p><u>Paragraphe 118:</u> "Cela étant, les rapports que ces deux comités adressent au Conseil d'administration ne font pas toujours clairement la distinction entre les recommandations qu'ils souhaiteraient voir le Conseil d'administration adopter et les autres questions controversées sur lesquelles il doit se pencher, alors que cela permettrait au Conseil d'administration de concentrer son attention sur un certain nombre de questions et de gagner en efficience.</p> <p><u>Appendice I, paragraphe 177:</u> "Les membres du Conseil d'administration et la direction ne tiennent pas encore suffisamment compte de la pression toujours croissante dont les membres des organes directeurs font l'objet afin de fournir une orientation stratégique et de superviser le modèle opérationnel du FIDA en constante évolution. ... La portée, la qualité et la ponctualité des rapports présentés au Conseil sont essentielles pour que ce</p>	<p><u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u> "Clarté des rapports soumis au Conseil d'administration par le Comité de l'évaluation. Le secrétariat a pris note des suggestions visant à renforcer la clarté, en particulier des recommandations formulées à l'intention du Conseil."</p>	<p><u>Délibérations:</u> "Le Comité de l'évaluation appuie sans réserve l'amélioration des documents officiels soumis à l'examen du Conseil d'administration." <u>Calendrier et étapes suivantes:</u> "Le Bureau du Secrétaire veillera à ce que cette recommandation soit appliquée."</p>	<p>Pas d'autres délibérations</p>	<p>"En ce qui concerne les organes subsidiaires du Conseil, à savoir le Comité d'audit et le Comité de l'évaluation, l'accent a été mis sur la nécessité de produire des rapports plus concis mais plus spécifiques sur les réunions des deux comités. La direction travaille déjà avec ces derniers afin que les rapports qu'ils présentent au Conseil soient élaborés conformément aux recommandations de l'ENI-E."</p>

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	dernier puisse s'acquitter de ses tâches de supervision et demander à la direction de rendre compte des résultats. Les délibérations du Comité devraient porter exclusivement sur les questions importantes, et les rapports présentés au Conseil par les présidents de comité devraient porter sur les recommandations du Conseil et sur les thèmes à approfondir."				
Comité de l'évaluation					
Améliorer les rapports présentés par le Comité de l'évaluation au Conseil d'administration en faisant une nette distinction entre les recommandations et les autres questions controversées	<u>Paragraphe 118:</u> "Cela étant, les rapports que ces deux comités adressent au Conseil d'administration ne font pas toujours clairement la distinction entre les recommandations qu'ils souhaiteraient voir le Conseil d'administration adopter et les autres questions controversées sur lesquelles il doit se pencher, alors que cela permettrait au Conseil d'administration de concentrer son attention sur un certain nombre de questions et de gagner en efficience."	<u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u> " Clarté des rapports soumis au Conseil d'administration par le Comité de l'évaluation. Le secrétariat a pris note des suggestions visant à renforcer la clarté, en particulier des recommandations formulées à l'intention du Conseil."	Comme ci-dessus	Pas d'autres délibérations	Comme ci-dessus

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	<p><u>Appendice I, paragraphe 177:</u></p> <p>"Les membres du Conseil d'administration et la direction ne tiennent pas encore suffisamment compte de la pression toujours croissante dont les membres des organes directeurs font l'objet afin de fournir une orientation stratégique et de superviser le modèle opérationnel du FIDA en constante évolution.</p> <p>... La portée, la qualité et la ponctualité des rapports présentés au Conseil sont essentielles pour que ce dernier puisse s'acquitter de ses tâches de supervision et demander à la direction de rendre compte des résultats. Les délibérations du Comité devraient porter exclusivement sur les questions importantes, et les rapports présentés au Conseil par les présidents de comité devraient porter sur les recommandations du Conseil et sur les thèmes à approfondir."</p>				

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
Coordonnateurs et amis					
Documenter les décisions dans les procès-verbaux des réunions des Coordonnateurs et amis, afin de garantir la transparence du processus et d'améliorer le flux des communications et de l'information	<p><u>Paragraphe 119:</u></p> <p>"Étant donné que le Conseil d'administration n'est pas un organe résident, il existe au FIDA une plateforme informelle appelée "Coordonnateurs de liste et amis" qui permet d'assurer la continuité de la concertation entre les États membres et le FIDA entre deux sessions. C'est dans ce cadre que les problèmes importants sont évoqués, et souvent résolus. Cette plateforme garde toutefois un caractère informel. Il serait peut-être utile d'envisager d'imiter les autres organes subsidiaires du Conseil d'administration, qui ont coutume d'inclure au procès-verbal des réunions un relevé de décisions, dans le souci de rendre ce mode de fonctionnement transparent et d'améliorer la communication et la circulation des informations."</p>	<p><u>Procès-verbal de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation:</u></p> <p>"Coordonnateurs et amis. En réponse aux demandes avancées concernant les procédures de compte rendu des réunions des Coordonnateurs et amis, le Comité a été informé que des notes sur les réunions des Coordonnateurs et amis et du Président sont rédigées puis distribuées aux participants de ces réunions. Ces notes pourraient être diffusées aux listes par l'intermédiaire des Coordonnateurs respectifs, ce qui permettrait à tous les membres d'apporter leur contribution à l'ordre du jour de ces réunions."</p>	<p><u>Délibérations:</u></p> <p>"Le Comité de l'évaluation appuie sans réserve le renforcement de l'encadrement fourni dans les comptes rendus des réunions des Coordonnateurs et amis."</p> <p><u>Calendrier et étapes suivantes:</u></p> <p>"Les Coordonnateurs de liste ont été invités à diffuser les notes des Coordonnateurs et amis avec les membres des listes."</p>	Pas d'autres délibérations	Pas d'autres délibérations

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
Répartition des États membres du FIDA en trois listes					
Revoir la pertinence du système de listes	<p><u>Paragraphe 121:</u></p> <p>"Il a trait à la répartition des États membres du FIDA en trois listes (A, B et C). Il s'agit d'une question fondamentale, car ce système de listes a des incidences considérables sur la gouvernance, la répartition des votes et la représentation, et par conséquent sur l'efficacité et l'efficience de l'ensemble de l'architecture des organes directeurs du FIDA. Ce système de listes (ou de catégories I, II et III comme on les appelait précédemment) était adapté à l'époque de la création du FIDA. Il pourrait toutefois être utile de s'interroger sur sa pertinence dans le contexte mondial actuel, particulièrement compte tenu de l'évolution qu'ont connue les États membres du FIDA au fil des ans en matière d'économie, de développement et de géopolitique. L'équipe d'évaluation ne s'est pas attardée sur cette question, mais ce sujet a des incidences sur le plan de l'efficience et il</p>	<p><u>Procès-verbal de la cent huitième session du Conseil d'administration:</u></p> <p>"Des points de vue divergents ont été exprimés s'agissant notamment des points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la structure des listes;... - le roulement et la composition des organes directeurs." 	<p><u>Délibérations:</u></p> <p>"Le Comité de l'évaluation, compte tenu de l'importance cruciale, du caractère délicat et de la complexité de cette question, a noté que l'évaluation au niveau de l'institution concernant le processus de reconstitution fournira des informations supplémentaires dans ce domaine. Le Comité a noté que, à l'avenir, cette question deviendra probablement toujours plus importante pour le FIDA."</p> <p><u>Calendrier et étapes suivantes:</u></p> <p>"L'ENI-E recommande que la question soit réexaminée après la présentation de la version finale de l'ENI concernant les reconstitutions.</p> <p>À l'issue de ces discussions, ce point pourrait être examiné durant la Consultation sur FIDA10."</p>	Pas d'autres délibérations	Pas d'autres délibérations

ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	<p>faudra s'en préoccuper à l'avenir."</p> <p><u>Appendice I, paragraphe 163:</u></p> <p>L'un des atouts du FIDA est que les éléments constitutifs de ses organes directeurs, en particulier le Conseil, ne se sentent pas sous-représentés.</p> <p>... La répartition des États membres en listes (A, B et C) permet de garantir que ces trois regroupements (schématiquement OCDE, OPEP et pays en développement), qui constituent le FIDA depuis le début, soient toujours représentés lors des réunions. Le rôle des différents groupes d'intérêt au sein des Listes A et B vient compléter le système de listes et consiste à réguler l'alternance entre membres et membres suppléants ou l'absence temporaire du Conseil. Dans la Liste C, trois sous-listes remplissent un rôle similaire. Dans le même temps, il faut noter que, du fait de la structure de listes, la représentation au Conseil (et aux comités) est quelque peu rigide dans la mesure où chaque liste se voit allouer un</p>				

**ACTUALISATION DE LA MATRICE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENI-E SUR LA GOUVERNANCE
Avril 2014**

Recommandations et mesures	Référence ENI-E	Délibérations de la cent huitième session du Conseil d'administration (avril 2013) et de la soixante-dix-septième session du Comité de l'évaluation (juin 2013)	Délibérations de la soixante-dix-huitième session du Comité de l'évaluation (septembre 2013)	Délibérations de la cent neuvième session du Conseil d'administration (septembre 2013)	Conclusions des délibérations des Coordonnateurs et amis le 20 novembre 2013, telles que communiquées à la cent dixième session du Conseil d'administration (décembre 2013)
	<p>nombre précis de sièges. Cela ne constituerait pas un problème si les contributions relatives des listes aux reconstitutions restaient stables. Cependant, la contribution de la Liste B a fortement chuté au fil du temps alors que celle de la Liste C a considérablement augmenté. Même si cette question ne présente pas une urgence extrême, elle ne devrait pas être négligée."</p>				